

RÉUNION DU 29 JANVIER 2021

Convocation le 25 janvier 2021.
Compte-rendu affiché le 29 janvier 2021.

L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, KICHEY Thomas, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, VITRY Elodie, LUCAS Marie-Paule, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent, SIMON Sandy, DE LA LLAVE Michel, et LARGILLIERE Alexandre.

Absent excusé : DELIGNIERE Amandine (pouvoir à LOMBARD Laurent).

Secrétaire de séance : KICHEY Thomas.

La séance est ouverte à 18 heures 08.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : règlement de factures en investissement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – CCTNP : PROCES VERBAL DE RESTITUTION DES BIENS

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de l'application de l'article 1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui traite de la désaffectation d'un bien par l'EPCI. Lorsque le bien n'est plus affecté par l'EPCI au service pour lequel il avait été initialement mis à disposition par transfert de compétences, il est restitué et réintégré dans le patrimoine de la commune pour sa valeur nette comptable avec les adjonctions le cas échéant.

Les biens à restituer par la CCTNP à la commune de Cardonnette sont les suivants :

BC 35500

COMPTES	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
21712	498/29205	MISE A DISPOSITION	31/12/2002	478 535,93 €	0,00 €	478 535,93 €
21712	371/29205	CARDONNETTE	14/4/06	521,02 €	0,00 €	521,02 €
2183	BH2010/2139/29205	fat info bibliothèque Cardonnette	2/11/10	1 089,74 €	1 089,74 €	0,00 €
2183	BH2015/1938/29205	Ordi bibliothèque Cardonnette	8/10/15	604,80 €	604,80 €	0,00 €

BC 46700

COMPTES	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
2157	-355091/2011CRAC/29204	Tx asst extension réseau CARD	1/1/14	18 884,98 €	1 890,00 €	16 994,98 €
2157	355092013/64CRAC/29204	Pompes de refoulement station	1/1/14	38 790,00 €	2 944,00 €	33 846,00 €

COMPTES	N° EMPRUNT	DESIGNATION	DATE ECHEANCE	CAPITAL	INTERETS	ANNUITES
1641	7437980	CAISSE EPARGNE / CRAC	25/7/18	7 264,80 €	329,12 €	7 593,92 €
1641	7873095	CAISSE EPARGNE / CRAC	25/2/18	4 179,42 €	572,23 €	4 751,65 €
1641	7873095	CAISSE EPARGNE / CRAC	25/2/19	4 315,87 €	435,98 €	4 751,85 €
1641	7873095	CAISSE EPARGNE / CRAC	25/2/20	4 456,36 €	295,29 €	4 751,65 €
1641	7873095	CAISSE EPARGNE / CRAC	25/2/21	4 801,86 €	149,99 €	4 751,85 €
				24 817,91 €	1 782,61 €	26 600,52 €

Le montant mis à la charge de la commune au titre des 2 emprunts du CRAC sera fixé par convention financière entre la OCTNP et Amiens Métropole

Une réunion est prévue mercredi 3 février. Monsieur le Maire obtiendra des compléments d'informations sur les mises à disposition. Il invite donc le conseil à délibérer lors d'une prochaine réunion de conseil.

III – REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1, en l'absence d'adoption du budget avant le 1^{er} janvier, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

IV – TRAVAUX ROUTE DE POULAINVILLE

Monsieur le Maire informe les élus du mauvais état des accotements route de Poulainville, endommagés lors de la dernière campagne betteravière. Une remise en état au minima sera réalisée sur une distance de 1,2 km. La route sera barrée en totalité pendant les travaux, avec une déviation par la route de Coisy. Les travaux sont prévus en février si les conditions météo le permettent.

C'est une voie communale, donc à charge totale pour la commune

Il présente deux devis : un de l'entreprise Eurovia pour un montant de 8 994,44 € TTC et un de l'entreprise Eiffage pour un montant de 20 600 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Eurovia à l'unanimité des présents.

V – ATELIER COMMUNAL

Suite aux diverses remarques émises après présentation du premier projet rue d'Artois (fonctionnalité, montant de l'investissement, longueur des réseaux, ...), une nouvelle esquisse va être demandée pour la construction du local au stade. L'emplacement paraît mieux adapté, avec des sanitaires déjà présents, un terrain plat et la proximité des réseaux.

Un nouveau chiffrage va être demandé à l'architecte.

Une demande de DETR avait été faite auprès de la Préfecture pour l'équipement rue d'Artois. Voir s'il est possible d'affecter la subvention au changement de site.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Travaux salle des fêtes :
 - ▶ Installation système de sécurité : alarme sonore, alarme lumineuse dans les toilettes, plans et informations sur les équipements électriques de la salle pour les locataires
 - ▶ Travaux ancienne bibliothèque : faux plafonds et fermeture de l'étage réalisés par l'entreprise EPM
 - ▶ Passage commission de sécurité : intervention de la Socotec pour la mise aux normes et le diagnostic sécurité avant l'intervention de la commission sécurité du SDISS

- ▶ Absence de l'employé communal en charge des espaces verts de mi-mars à mi-mai.

- ▶ Recensement des chemins ruraux par la Métropole pour structurer le territoire et établir les liaisons entre les villages sur le secteur nord. L'association « chemins ruraux Nord Pas de Calais Picardie » pour les aménagements paysagers travaillera en concertation avec la Métropole

- ▶ Dispositifs « plant arbres » (la région subventionne la plantation d'arbres à hauteur de 10 € par plant) et « nature en chemins » (la région subventionne le bornage et la signalétique). La commission « Cadre de vie » se réunira pour l'étude de ces dispositifs.

- ▶ Communication subvention vélo : Pour inciter les gens à l'utilisation du vélo, le Département versera jusqu'à 400 € et la Métropole jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo électrique (un vélo par foyer acheté sur le territoire d'Amiens Métropole).

- ▶ Diverses réunions sont organisées pour l'élaboration du Pacte de gouvernance et le pacte fiscal et financier. Ces pactes permettent notamment de définir le cadre d'intervention de la métropole et la commune par rapport aux diverses compétences exercées.

- ▶ PPI voirie / eau et assainissement : un arbitrage de ces programmations pluriannuelles est prévu fin 2021.

- ▶ Inondations – coulée de boue : une réunion à la préfecture est prévue le 2 février avec la Madame la Préfète. Monsieur le Maire sera présent.

- ▶ Convention de remboursement espaces verts : la convention est actée et passera prochainement au vote d'un prochain Conseil d'Amiens Métropole.

- ▶ Renouvellement des panneaux de voirie 686 € : réfection des panneaux usagés + 2 nouveaux panneaux « voie sans issue »

- ▶ Déneigement et salage : effectué par monsieur Maurice. Les habitants ont apprécié la réactivité dont a fait preuve la municipalité.

La séance est levée à 20h.